

Règlement du Sondage et tirage au sort Osmoz « Parfums, Amour et Séduction »

Article 1 - Présentation de la société organisatrice

The Twelve, studio de création dont le siège social est situé 40 rue Lauriston, 75116 Paris – Siret n°51949999000025 organise un sondage gratuit sans obligation d'achat intitulé « Parfums, Amour & Séduction » (ci-après le sondage) sur le site internet www.osmoz.com, du 23/10/13 au 01/11/13, selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Ce sondage est porté à la connaissance du public sur le site Internet dédié www.osmoz.com, ainsi que sur la page Facebook Osmoz <https://www.facebook.com/fragrance.community>.

Article 2 - Accessibilité

Le sondage est accessible uniquement sur Internet et est ouvert à toute personne majeure. Cette personne doit ne pas appartenir aux sociétés organisatrices, ni être membre de leur famille en ligne directe.

La Société Organisatrice se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler ou de renouveler le présent sondage si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

10 lots sont à gagner par tirage au sort entre les internautes ayant déposé leur adresse e-mail dans le champ prévu à cet effet dans le questionnaire.

Article 3 – Principe du Sondage et désignation des gagnants

La durée du sondage s'étend sur 10 jours, du 23 octobre au 1^{er} novembre 2013 à minuit.

La désignation des 10 gagnants s'effectuera par un tirage au sort le 10/02/2014 par l'huissier dépositaire du présent Règlement au moyen d'un algorithme aléatoire.

Pour participer au sondage, le Participant doit accéder au site d'Osmoz internet www.osmoz.com et cliquer sur la rubrique « Inspiration », puis sur la rubrique « Questions et Sélections », puis sur l'article « Parfums, Amour & Séduction » et enfin sur le lien « Parfums, Amour & Séduction ». Pour participer, le Participant doit répondre aux questions, laisser son e-mail dans la dernière question s'il désire participer au tirage au sort, et valider sa participation par la validation du questionnaire.

Les participants ne peuvent jouer qu'une fois sur toute la durée du sondage (même adresse, même e-mail). Les gagnants seront prévenus par e-mail.

Les lots gagnants sont 10 flacons de parfum.

Au tirage au sort, 10 Participants seront sélectionnés et se verront attribuer un lot. Les lots ne peuvent être contestés ou échangés par les participants.

Article 4 - Modalités de Participation et de récupération des lots en cas de gain

Le sondage est accessible à toute personne majeure disposant d'une adresse e-mail.

La participation au Sondage est gratuite et sans obligation d'achat.

Pour participer au Sondage, le Participant doit :

- Se connecter à l'adresse suivante www.osmoz.com 23/10/2013 au 01/11/13 minuit. Le règlement du Sondage est disponible sur le site.

Le dépôt de l'adresse e-mail ne peut en aucun cas servir à contacter ultérieurement le Participant pour toute opération de promotion que ce soit. Les informations ne seront utilisées que dans le cadre du sondage et pour l'envoi du gain. En aucun cas, elles ne seront communiquées à des tiers ni utilisées par la société organisatrice à d'autres fins.

La société The Twelve, organisatrice du Sondage, ne saurait être tenue responsable de tout problème de communication, de connexion au réseau, d'ordinateurs ou de connexions défectueuses.

Article 5 – Dotations

Le Sondage est doté de 10 parfums d'une valeur de 80€ maximum.

Les lots gagnants ne sont pas nominatifs et sont de fait cessibles à toute personne majeure désignée par le gagnant. Les visuels utilisés pour illustrer le Sondage ne sont pas contractuels.

Article 6 – Divers

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires, concernant l'identité et le domicile des participants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du participant à ce sondage.

Sauf mention contraire spécifique à un lot, les dotations devront être acceptées comme telles et ne pourront en aucun cas donner lieu à une contrepartie financière ou à un échange. Les gagnants recevront leur lot au plus tard 8 semaines après la désignation des gagnants à l'adresse et au nom qu'ils auront indiqués.

La société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot par un autre lot de même valeur si les circonstances l'exigent.

En aucun cas la société organisatrice ne sera tenue responsable d'une erreur d'acheminement du lot, de la perte de celui-ci lors de son expédition ou de tout autre incident pouvant survenir dans les services de la Poste.

Article 7 – Limitation de responsabilité

La participation à ce sondage implique l'acceptation du présent règlement par les participants, sans restriction ni réserve.

Article 9 – Données Personnelles

Les données personnelles des participants transmises à la société organisatrice ne seront utilisées par cette dernière uniquement pour l'envoi des lots et ne seront en aucun cas transmises à des tiers. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent à tout moment d'un droit d'accès, de retrait et de rectification des données personnelles portées à la connaissance de la société organisatrice lors de leurs inscriptions.

au Sondage en écrivant à l'adresse du Sondage figurant à l'article 11. La société organisatrice est seule destinataire de ces informations.

Article 11 - Dépôt et consultation du règlement

Le règlement du sondage concours est déposé chez Maître Jean-Louis Hauguel, Huissier de Justice, 14 rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris, France. Le règlement est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'adresse : Sondage « Parfums, Amour & Séduction » – The Twelve, 40 rue Lauriston 75116 Paris.

Article 12 – Loi applicable et interprétation

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du présent règlement, sera tranchée par la société The Twelve, organisatrice du Sondage, qui statuera souverainement et de manière définitive sans possibilité de recours.

La société The Twelve se réserve le droit pour quelque raison que ce soit de modifier, proroger ou annuler l'opération sans préavis, sans que sa responsabilité ne soit engagée de ce fait.

Toute contestation relative à ce Sondage devra être adressée, par écrit uniquement, à : Sondage « Parfums, Amour & Séduction » – The Twelve, 40 rue Lauriston 75116 Paris.

Il ne sera pas tenu compte des réclamations ou questions parvenues par e-mail. Aucune contestation ne pourra être reçue passé un mois après la clôture du sondage, soit après le 01/12/2013.